



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Abonnement mensuel – Engagement 6 mois

1. IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE

Nom / Prénom : Marie Martin – Nom commercial : Sorore Studio

Statut : Entreprise Individuelle (EI) – SIRET : 98485592400010

Adresse : 29, les forêts – Glénac – 56200 La Gacilly

Téléphone : 06 31 45 66 22 – Email : sororestudio@gmail.com

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Sorore Studio et ses Clients dans le cadre des prestations de massage bien-être proposées en abonnement mensuel. Toute souscription à un abonnement implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client.

3. NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations proposées sont des massages de bien-être à visée exclusivement non thérapeutique. Elles ne constituent en aucun cas un acte médical, paramédical ou kinésithérapeutique, et ne sauraient se substituer à un suivi médical ou à des soins thérapeutiques.

4. TARIFS

Les prix sont exprimés en euros (€), toutes taxes comprises.

Formule	Post-cure	Sans cure préalable
1 séance / mois	90 €	110 €
2 séances / mois	170 €	195 €

L'accès au tarif post-cure est conditionné à la réalisation d'une cure complète validée par le Prestataire.
Les tarifs sont garantis uniquement pour la durée de l'engagement de 6 mois.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement est mensuel et automatique, par prélèvement SEPA à la date anniversaire de la souscription. Le Client signe un **mandat de prélèvement SEPA** lors de la conclusion du contrat.

En cas d'incident de paiement, le Prestataire adressera une mise en demeure. Sans régularisation dans les **7 jours**, les prestations seront suspendues. Les créances impayées produisent des intérêts de retard au taux légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de **40 €**.

6. DROIT DE RÉTRACTATION

Pour tout contrat conclu à distance ou hors établissement (art. L.221-1 Code de la consommation), le Client dispose d'un délai de **14 jours calendaires** à compter de la signature pour exercer son droit de rétractation, sans motif ni pénalité.

La demande doit être formulée par écrit (courrier recommandé, ou email, avec accusé de réception). Le remboursement des sommes versées intervient dans les 14 jours suivant la réception de la demande.

Renonciation au droit de rétractation : conformément à l'article L.221-25, si le Client demande expressément que la prestation débute avant l'expiration du délai, il perd son droit de rétractation pour les séances déjà exécutées. Les séances non réalisées restent remboursables dans ce délai de 14 jours.

7. PRISE DE RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous sont fixés à l'avance selon les disponibilités du Prestataire, directement ou via son site internet. Les abonnés bénéficient d'un accès prioritaire. Aucun créneau ne peut être réservé sans prise de rendez-vous préalable.

8. ANNULATION, REPORT ET RETARD

Annulation : toute annulation doit être notifiée au minimum **48 heures** avant la séance. En deçà de ce délai, la séance est réputée consommée et reste due, sans possibilité de report ou de remboursement.

Report : un report par mois est autorisé, sous réserve du respect du délai de préavis. Les séances reportées doivent être consommées dans le même mois calendaire.

Retard : tout retard égal ou supérieur à 15 minutes entraîne l'annulation de la séance, qui reste due.

9. CONTRE-INDICATIONS

Le Client s'engage à informer le Prestataire, avant chaque séance, de tout état de santé (grossesse, pathologie, chirurgie récente, allergie, traitement médicamenteux, plaies) susceptible de constituer une contre-indication au massage.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une séance si l'état de santé apparent du Client ne permet pas sa réalisation en toute sécurité. La séance annulée à ce titre sera remboursée ou reportée selon accord des parties.

10. RESPONSABILITÉ

Le Prestataire s'engage à fournir ses prestations avec soin et professionnalisme. Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de la prestation.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages résultant :

- d'une omission ou d'une fausse déclaration du Client sur son état de santé ;
- d'un usage non conforme aux recommandations formulées à l'issue des séances ;
- d'un cas de force majeure.

Les prestations étant des soins de bien-être, aucun résultat thérapeutique spécifique ne peut être garanti.

11. FORFAITS ET ABONNEMENTS

Les abonnements sont strictement personnels, non cessibles et non remboursables, sauf dans les cas de résiliation anticipée dans les cas prévus au contrat (droit de rétractation ou cas exceptionnels). Les séances non utilisées dans le mois sont perdues, sauf accord écrit du Prestataire.

12. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles collectées (nom, prénom, coordonnées, informations de santé) sont traitées par Marie Martin – Sorore Studio, responsable de traitement, aux fins d'exécution du contrat (base légale : art. 6.1.b RGPD).

Les données de santé sont traitées sur la base du consentement explicite du Client (art. 9.2.a RGPD) et sont strictement confidentielles. Elles ne sont pas transmises à des tiers sans accord du Client.

Le Client dispose des droits suivants, exerçables par email à sororestudio@gmail.com : accès, rectification, effacement, limitation, portabilité et opposition. En cas de réclamation non résolue, il peut saisir la **CNIL** (www.cnil.fr).

Les données sont conservées pendant la durée du contrat et **3 ans** après son terme à des fins de gestion commerciale, puis archivées 5 ans pour obligations légales.

13. LITIGES ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord dans un délai de **30 jours** à compter de la réclamation écrite, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation (art. L.611-1 et s. Code de la consommation).

- Médiateur désigné : MEDICYS – 73, boulevard de Clichy, 75009 Paris – www.medicys.fr

Plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

14. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu par voie amiable ou de médiation, la juridiction compétente sera celle du domicile du Client consommateur, ou, pour un Client professionnel, celle du siège du Prestataire.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du Client

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du Prestataire

(précédée de la mention « lu et approuvé »)



CONTRAT D'ABONNEMENT MENSUEL

Programme de massages – Engagement 6 mois

Entre les soussignés :

Le Prestataire :

Entreprise Individuelle Sorore Studio
Marie Martin
SIRET : 98485592400010
29, les forêts – Glénac – 56200 La Gacilly
Tél. : 06 31 45 66 22
Email : sororestudio@gmail.com

Le Client :

Nom : _____
Prénom : _____
Email : _____
Téléphone : _____
Adresse : _____

1. OBJET

Le présent Contrat encadre la souscription à un abonnement de massages de bien-être (à visée non thérapeutique) proposé par Sorore Studio. Il est régi par les Conditions Générales de Vente (CGV) annexées, que le Client déclare avoir lues et acceptées.

Formule choisie :

- | | |
|--|-------|
| ☐ Cliente post-cure | |
| ☐ 1 séance / mois | 90 € |
| ☐ 2 séances / mois | 170 € |
|
☐ Cliente sans cure préalable | |
| ☐ 1 séance / mois | 110 € |
| ☐ 2 séances / mois | 195 € |

L'accès au tarif post-cure est conditionné à la réalisation d'une cure complète validée par le Prestataire.

2. DURÉE

Le contrat est conclu pour une durée ferme et incompressible de **6 mois**, prenant effet à la date de signature. À l'issue de cette période, il prend fin de plein droit, sauf accord exprès des parties pour le renouveler.

3. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client dispose d'un délai de **14 jours calendaires** à compter de la signature pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Pour exercer ce droit, le Client doit adresser au Prestataire une déclaration non ambiguë (courrier recommandé ou email avec accusé de réception) avant l'expiration du délai. En cas de rétractation, les sommes versées sont remboursées dans les 14 jours suivant la réception de la déclaration.

Exception : Si le Client demande expressément que la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation, il reconnaît renoncer à ce droit dès lors que les séances ont été entièrement exécutées. Pour les séances partiellement exécutées, le montant correspondant aux prestations déjà fournies est dû.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement est effectué mensuellement par prélèvement automatique sur la base d'un **mandat SEPA** signé par le Client. Le débit intervient à la date anniversaire de la souscription.

Tout incident de paiement entraîne la **suspension immédiate** des prestations. Le Prestataire adressera une mise en demeure par email. Sans régularisation dans les **7 jours calendaires**, le Prestataire pourra résilier le contrat et exiger le paiement des mensualités restantes dues au titre de l'engagement ferme.

Les créances impayées produisent des intérêts de retard au taux légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de **40 €**.

5. ENGAGEMENT DU CLIENT

Le Client s'engage à honorer l'intégralité des mensualités sur la durée des 6 mois. Aucune résiliation anticipée ne sera acceptée en dehors des cas prévus aux articles 3 et 7.

6. PRESTATIONS

L'abonnement ouvre droit à 1 ou 2 séances mensuelles d'une durée d'une heure chacune, selon la formule souscrite. Les séances sont nominatives et personnelles.

- Les séances ne sont pas cumulables d'un mois à l'autre, sauf accord écrit préalable du Prestataire.
- Toute séance non utilisée dans le mois calendaire est perdue.
- Les séances ne sont ni cessibles ni remboursables.

7. RÉSILIATION ANTICIPÉE

En dehors du droit de rétractation (art. 3), une résiliation anticipée ne peut être accordée que dans les cas suivants, sur présentation de justificatifs :

- Problème médical grave rendant impossible la réalisation des séances (certificat médical original exigé) ;
- Déménagement à plus de 50 km du lieu de prestation (justificatif de domicile exigé) ;
- Cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Toute demande devra être adressée par écrit au Prestataire, qui dispose de **15 jours** pour y répondre. En cas d'acceptation, les mensualités futures ne seront pas dues ; les mensualités déjà prélevées correspondant à des séances non réalisées seront remboursées au prorata.

8. RÉSERVATION ET ANNULATION

Les séances doivent être réservées à l'avance auprès du Prestataire. Le Client bénéficiaire de ce contrat dispose d'un accès prioritaire aux créneaux.

Annulation ou report : un préavis minimum de **48 heures** est requis. En deçà de ce délai, la séance est réputée consommée et reste due. Un report est autorisé une fois par mois dans le respect du préavis.

Retard : tout retard égal ou supérieur à 15 minutes entraîne l'annulation de la séance, qui reste due, sans compensation ni report.

9. SUSPENSION ET RÉSILIATION PAR LE PRESTATAIRE

Le Prestataire peut suspendre ou résilier le contrat en cas de :

- non-paiement non régularisé dans le délai prévu à l'article 4 ;
- non-respect répété des conditions d'annulation ;
- comportement inapproprié, irrespectueux ou portant atteinte à la sécurité du Prestataire.

En cas de résiliation imputable au Client, les mensualités restantes sur la durée de l'engagement restent exigibles à titre de clause pénale, dans les limites permises par l'article 1231-5 du Code civil.

10. FORCE MAJEURE

En cas d'impossibilité d'exécution résultant d'un événement de force majeure (art. 1218 Code civil), le contrat est suspendu de plein droit. Les séances non réalisées seront reportées ou remboursées au prorata, selon accord des parties.

11. CONTRE-INDICATIONS ET RESPONSABILITÉ

Le Client s'engage à informer le Prestataire, avant chaque séance, de tout état de santé (grossesse, pathologie, chirurgie récente, allergie, traitement médical) susceptible de constituer une contre-indication au massage. À défaut, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de préjudice lié à cette omission.

Les prestations étant des soins de bien-être à visée non thérapeutique, aucun résultat médical ou thérapeutique spécifique ne peut être garanti.

12. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont traitées par Sorore Studio (Marie Martin, sororestudio@gmail.com) en qualité de responsable de traitement, aux fins d'exécution du contrat (art. 6.1.b RGPD).

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, qu'il peut exercer par email. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

13. MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Le Prestataire adhère au service de médiation suivant :

- MEDICYS – Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73, boulevard de Clichy, 75009 Paris – www.medicys.fr

Cette démarche ne fait pas obstacle au recours devant les juridictions compétentes.

14. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige persistant après tentative de médiation, les tribunaux compétents du ressort du domicile du Client (pour les consommateurs) seront saisis.

15. ACCEPTATION

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et des CGV annexées, et les accepte sans réserve. Il certifie que les informations fournies sont exactes.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du Client

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du Prestataire

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

